



POST TÉLÉGR. LIVR.

## ARRÊTÉ

relatif à une nouvelle dénomination de  
rue; (Avenue Giuseppe Motta ex-rue Chauvet).

du 28 février 1950

## LE CONSEIL D'ÉTAT

attendu que le Conseil d'Etat a reçu diverses demandes de débaptiser la rue Chauvet dans le quartier de la Servette, afin d'éviter les fréquentes confusions qui se produisent avec la rue Michel Chauvet, dans le quartier des Tranchées;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931;

vu les préavis favorables du service des archives d'Etat en date du 11 février 1950 et de la Ville de Genève en date du 17 février 1950;

## ARRÊTÉ:

De donner le nom de "Avenue Giuseppe Motta" ancien président de la Confédération, à l'actuelle rue Chauvet, débouchant sur la Place des Nations.

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le 1er mai 1950.

Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat:

*F. Combal*

Communiqué à :

Travaux 8 ex.  
Sautier 1 ex.  
Ville de Genève 1 ex.  
Archives d'Etat 1 ex.

